



SESSION
17/02/2020

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Subventions 2020
pour les projets
d'investissement
de la Commune

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt, le Dix Sept Février dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Fâisse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Michel, Noël, Peverelli, Roche, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 23
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Fabre, Mazellier (pouvoir à Griffé), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Griffé.

Par délibération du 20 janvier 2020, la Commune a décidé de solliciter l'Etat, la Région AURA et le Département de l'Ardèche pour la reconstruction des bâtiments communaux. Les discussions en cours, notamment avec la Préfecture de l'Ardèche, conduisent à proposer d'augmenter les participations des financeurs et intégrer de nouvelles opérations.

Il est proposé d'adopter une nouvelle délibération afin de solliciter sur des bases plus élevées les aides de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL, ainsi que de la Région AURA et du Département de l'Ardèche au titre des règlements spécifiques « séisme ».

Par ailleurs concernant la voirie, les travaux de remise en état suite au séisme sont désormais évalués à 800 000 €. Il est proposé, là encore, de revoir les participations et de solliciter une subvention à hauteur de 30% de l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité et de 50% du Département de l'Ardèche au titre de son règlement « séisme ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- sollicite l'aide de l'Etat, de la Région AURA et du Département de l'Ardèche pour les projets 2020 d'investissement de la Commune selon le plan de financement ci-dessous :

	Coût TTC	Etat	Région	Département	FCTVA	Autofinancement
Parking Laparel	480 000	201 600		120 960	76 800	80 640
Nouveau CTM	240 000	100 000			38 400	101 600
Vidéoprotection	140 000	58 800	35 280		22 400	23 520
Vélobus	140 000	58 000	35 280		22 400	24 320
Ecole Mélas	750 000	315 000	126 000	63 000	120 000	126 000
Ecole Centre	450 000	189 000	75 600	37 800	72 000	75 600
Mairie	1 000 000	420 000	168 000	84 000	160 000	168 000
Eglise Centre (études)	200 000	84 000	33 600	16 800	32 000	33 600
Cimetières	80 000	33 600		20 160	12 800	13 440
Total	3 480 000	1 460 000	473 760	342 720	556 800	646 720

- sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 30% et du Département de l'Ardèche à hauteur de 50% pour la réfection de la voirie impactée par le séisme,

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

